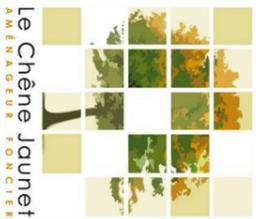


Maître
d'ouvrage



Le Chêne Jaunet
54 rue Général de GAULLE
27340 PONT DE L'ARCHE
☎ 02.35.23.26.56
📠 02.35.23.49.91

Géomètre-Expert

A
ÉO
SE
GÉOMÈTRE - EXPERT
Maxime Lehourneur
27100 VAILLANT-LE-REUILLEZ
Tél. 02.32.40.05.13 Fax. 02.32.50.59.91
Courriel: ageose@ggeometre-expert.fr

E
GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

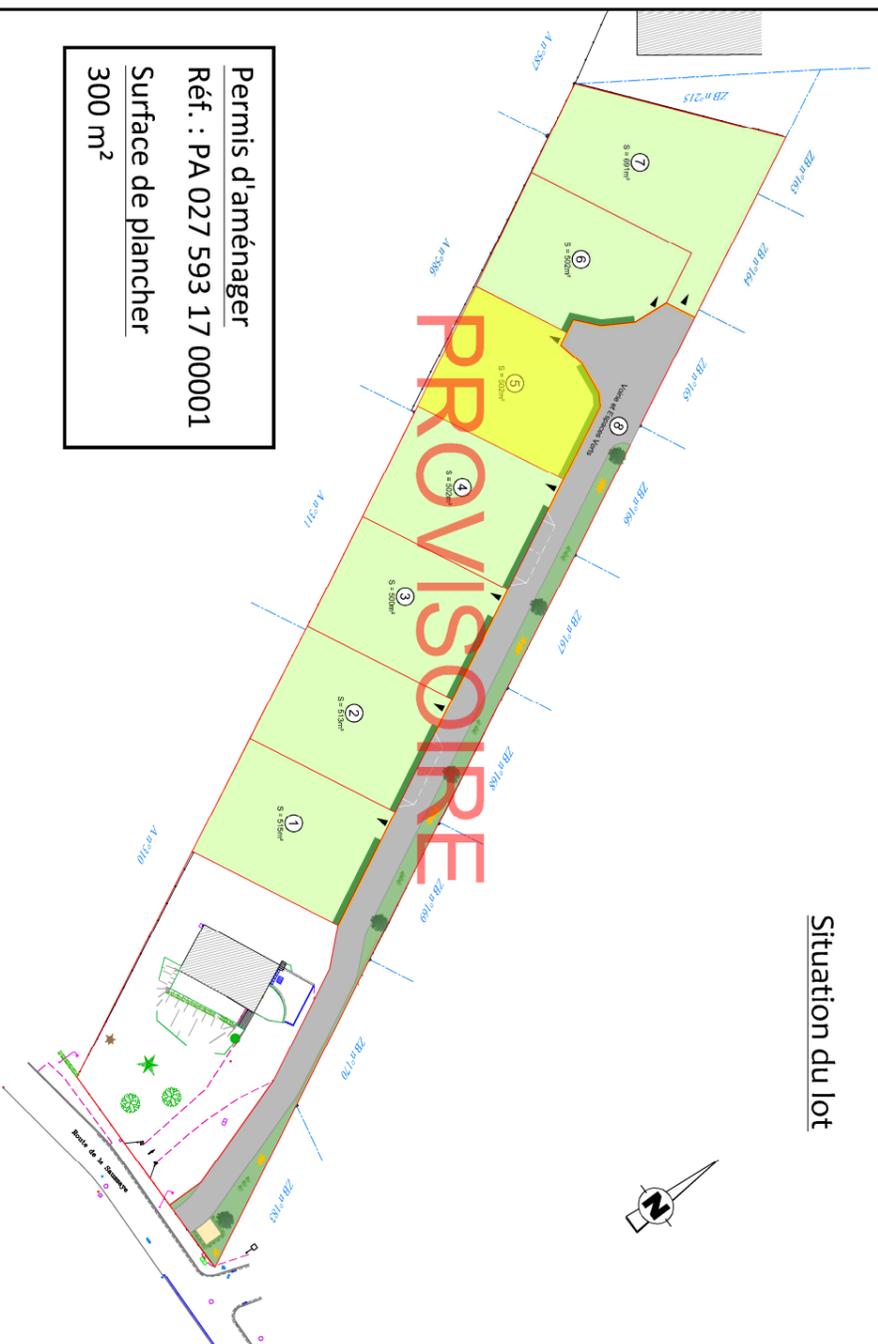
Département de l'EURE

Commune de SAINT-PIERRE-DES-FLEURS

Route de la Sausseye

"Résidence Les Charmilles"

Situation du lot



Permis d'aménager

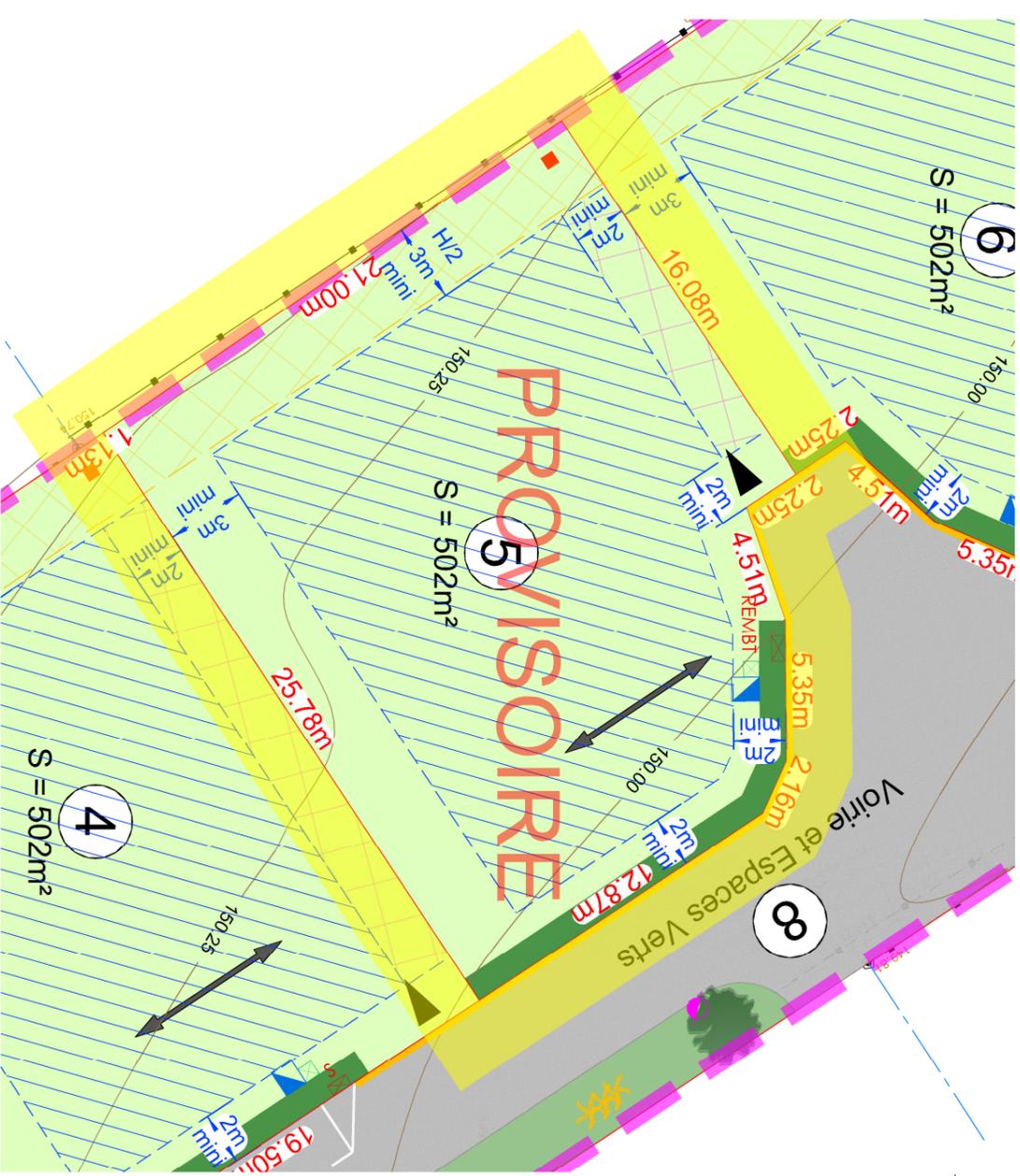
Réf. : PA 027 593 17 00001

Surface de plancher

300 m²

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE DU LOT N°5
Section ZB n°

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
170701	16/01/2018	170701.dwg	1/250



LEGENDE :

	: Emplacement possible des accès (aménagement par l'acquéreur)		: Mur plein
	: Chaussée aménagée		: Limite de culture
	: Espaces verts		: Bord de chaussée
	: Sens conseillé du fatiage principal (non imposé)		: Limite de propriété
	: Servitude de passage du réseau d'assainissement des eaux usées		: Application cadastrale
	: Zone constructible en limite de propriété ou avec un retrait de 2m.		: Clôture
	: Zone constructible		: Haie
	: Implantation possible de l'accès		: Haut de Talus
	: arbre planté par l'aménageur		: Pied de Talus
	: plantations effectuées par l'aménageur		: Compteur eau
	: Haie dressances locales à planter par les acquéreurs à 50cm à l'intérieur de leur propriété. Obligation d'entretien et de remplacement des végétaux pour l'acquéreur		: Eclairage public
			: Support électrique
			: Compteur EDF
			: Branchement Télécom
			: Branchement AEP
			: Branchement EU
			: Référence cadastrale
			: symbole ouvrage privatif
			: cotation linéaire
			: borne nouvelle
			: borne ancienne
			: Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
			: Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
			: Contour de l'emprise du Permis d'Aménager (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

(*) : - le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT Travaux.
- les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.
Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.